

N° CP 6<sup>e</sup>/49-07  
Séance du - 8 JUIN 2007

**C051**  
**FINANCEMENT DU POSTE D'ANIMATEUR GERPLAN**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE D'ALSACE**  
**POUR L'ANNEE 2007**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I – 5<sup>e</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relatives aux délégations de compétence à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de donner un avis favorable à la demande de la communauté de communes de la Porte d'Alsace pour le financement 2007 du poste d'animateur GERPLAN
- ❖ Précise que le montant maximum de l'aide départementale est de 14.399,60 €, qui sera prélevé au 65/65734/F738.

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet le 14 JUILLET 2007  
Pour le ... 15 JUILLET 2007  
du Conseil Général  
et par délégation  
  
Ludovic LIONS

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions